

## Fiche-action 9 : Animation, gestion, suivi-évaluation et communication

### **Enjeu stratégique : Assurer l'assistance technique du programme**

---

Dans le programme Leader, l'équipe technique du GAL remplit plusieurs missions :

- diffusion du programme, émergence et accompagnement de projets ;
- accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la constitution de leur dossier ;
- saisies et éditions préalables à la transmission des dossiers au service référent, chargé de l'instruction ;
- mobilisation du comité de programmation ;
- aide au maître d'ouvrage pour la demande de paiement de la subvention ;
- conception d'outils de suivi et d'évaluation du programme pour les membres du GAL ;
- communication sur les réalisations Leader ;
- échanges d'expériences avec les autres territoires.

### **Effets attendus sur le territoire**

---

L'animation et la gestion du GAL apporteront les valeurs ajoutées suivantes :

- appui de proximité et réactivité entre porteurs de projets et service référent ;
- efficacité des financements par une adéquation avec les besoins du territoire ;
- approfondissement de l'idée européenne.

### **Objectifs opérationnels et stratégiques**

---

#### **Action 1. Animation**

Le GAL consacrera à l'animation 1,5 ETP sur toute la durée du programme. Ce volume sera :

- plus fort en début de programme pour favoriser le bon démarrage du projet : autour de 2.
- jamais inférieur à 1,25 ETP par la suite.

Le GAL s'appuiera sur ses ressources humaines actuelles, déjà dédiées à Leader, c'est-à-dire un coordinateur et deux chargés de projets, tous trois à temps partagé entre GAL et Pays.

Dans cette animation, un temps spécifique sera consacré à la coopération, compte tenu de notre ambition en la matière : 0,25 ETP tout au long du programme.

L'animation inclut la participation du GAL au Réseau Rural (environ 0,1 ETP)

#### **Action 2. Gestion administrative**

Le GAL consacrera à la gestion administrative 0,6 ETP sur toute la durée du programme.

Il s'appuiera sur ses ressources humaines actuelles, déjà dédiées à Leader, c'est-à-dire 1 gestionnaire à temps partagé entre le GAL et les missions du Pays.

#### **Action 3. Evaluation**

Conformément aux recommandations de l'évaluation Leader +, le GAL procédera à :

- une évaluation à mi-parcours, interne ou externe ;
- une évaluation finale, externe ;
- un bilan annuel à l'occasion de la préparation du rapport annuel d'exécution, moment d'examen de l'atteinte des objectifs du programme ;
- un suivi en continu : financier et qualitatif.

## Action 4. Communication sur les fonds européens

Le GAL met au point une stratégie de communication dès sa candidature. Elle s'adresse :

### → Aux porteurs de projets potentiels : possibilités ouvertes par le programme

- Lors de l'élaboration de la candidature
- Lors du lancement du programme et par des relances régulières pendant le programme.

Moyens :

- présentation dans les conseils communautaires et lors des sessions d'informations destinées aux nouveaux élus localement, suite au renouvellement des conseils municipaux ;
- plaquette écrite, site Internet [www.pays-de-bergerac.com](http://www.pays-de-bergerac.com), conférences de presse
- communication auprès des structures pouvant cofinancer
- mobilisation du comité de programmation en tant que relais d'information locale.

### → Aux acteurs locaux : communiquer sur les réalisations du programme

Moyens :

- presse,
- site Internet, site Extranet (destiné aux commissions de travail),
- suivi de l'avancement par le comité de programmation et les instances du Pays,
- visites de terrain.

### → Aux acteurs extérieurs, autres GAL

Participation du GAL au processus de diffusion d'expériences au sein du Réseau Rural

### → Au grand public : communiquer sur le programme et sur l'Europe.

Afin de faciliter les obligations des porteurs de projets, le GAL investira dans du matériel conséquent : ex. banderoles, drapeaux, signalétique, en plus du matériel habituel, constituant un « kit » complet de communication.

Au-delà des obligations des porteurs, le GAL pourra mettre en œuvre des outils de communication particuliers : encarts de presse, signalétique marquant le caractère européen du territoire Leader.

**Budget prévu pour les investissements de communication : 1 % de notre dotation.**

## Dispositif 431 : Actions d'animation, fonctionnement du GAL

### Actions et dépenses éligibles

---

- Animation, gestion du GAL
- Réalisation de l'évaluation
- Stratégie de communication

Les dépenses éligibles à ce dispositif sont, prioritairement :

- ingénierie : temps passé (salaires, charges, frais de déplacement et de mission, dépenses de fonctionnement directement liées au projet), coût d'interventions extérieures (études, conseil, évaluation, création culturelle) ;
- formation : réalisation ou achat de stages de formation ;
- communication : conception et diffusion de documents de communication, sur tous supports
- petit matériel : biens non amortissables, équipement (achat, location, pose, loyers de crédit-bail).

### Critères d'éligibilité

---

Le GAL accomplira sa mission d'assistance technique en respectant les critères applicables aux autres opérations du programme.

### Bénéficiaire visé

---

Le Groupe d'Action Locale : Association « Pays du Grand Bergeracois »

### Intensité de l'aide publique

---

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

### Objectifs quantifiés

---

Type d'indicateur	Indicateur	Cible
Réalisation	Nombre d'actions soutenues	8
	Nombre d'ETP en animation	1,5 annuel
	Nombre d'ETP en gestion	0,6 annuel
	Nombre de participants dans les actions	60 (Gal)
Résultat	Nombre de porteurs de projets accompagnés	100
	Nombre de dossiers Leader hors coopé et A.T.	120

Le GAL fera état du niveau de réalisation de ces objectifs chaque année, lors de la présentation de son rapport d'activité. Il s'appuiera sur ses sources comptables (analytique), sur les extractions OSIRIS et un tableau de bord des actions significatives en matière de communication.

### Articulation prévue avec d'autres fonds européens

---

Le GAL dispose d'une comptabilité analytique lui permettant de distinguer les coûts relatifs aux missions du GAL, de ceux relatifs aux missions propres à la stratégie locale « Pays ».

Aussi, des crédits européens pourront être mobilisés pour la mise en œuvre de notre stratégie locale hors assistance technique Leader, sans risque de double financement, tels que : FEADER – mesure 341B, FEADER – mesure 413 (actions spécifiques, distinctes de l'AT), FEDER, etc.